# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## amiante

Question écrite n° 69698

### Texte de la question

M. Christian Jacob appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'application du décret du 24 décembre 1996 et ses conséquences sur les véhicules anciens et les véhicules d'époque. Dans la mesure où ces véhicules ne pourraient être vendus ou cédés à quelque titre que ce soit, ils sont de facto menacés de disparition, ce qui représenterait une indéniable perte pour notre patrimoine à la foi historique, culturelle et technique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend respecter l'application de ce décret et quelle décision entend prendre le Gouvernement afin de préserver ce patrimoine, fruit du travail d'un nombre important de collectionneurs.

### Données clés

**Auteur :** M. Christian Jacob
**Circonscription :** Seine-et-Marne (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 69698
**Rubrique :** Produits dangereux
**Ministère interrogé :** culture et communication
**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 3 décembre 2001, page 6857
**Question retirée le :** 11 février 2002 (Retrait pour cause de question identique)